

2017, à quand des représentants du personnels dans les instances ?!

Le Mardi 14 novembre dernier, Christophe MAUGER et Jérôme SANFILIPPO, représentaient **les Autonomes au Comité Technique**.

Quelques jours avant cette date et après une longue période de mutisme de **notre Direction**, il nous était présenté, en **CATSIS**, de multiples **modifications du règlement intérieur**. Comme si l'arrivée récente du Directeur allait permettre de passer les « vieux » dossiers .

Rejetées en bloc lors de cette commission, il n'en a pas été de-même en **CT** puisque, les représentants du personnels **des autres syndicats ont préféré s'abstenir** ou même **voter favorablement** des modifications qui ne seront pas sans conséquences, **faisant le jeu de notre administration**.

L'oisiveté de nos homologues, le manque de considération de notre autorité, nous obligera à retourner devant les tribunaux. Et c'est le contribuable qui payera, encore ...

- Les effectifs : Nous avons souligné des chiffres théoriques qui ne reflètent pas les besoins de terrain. **Le manque de SPP** en structure opérationnelle **oblige la sur-sollicitation** de nos collègues **SPV** en garde postée. **Le travail** des membres du **CHSCT** a démontré la nécessité d'un encadrement administratif au service prévention qui **n'est pas pris en compte**. Nous nous demandons **à quoi sert cette instance** si ses travaux n'ont aucun effet. De même, il manque un mécanicien aux ateliers, générant une surcharge de travail et le mal être profond de son personnel.

Ce Rapport est dénoncé uniquement par les Autonomes !

- La Formation 2018 : Des formations de CAUE, CA-SR seront organisées pour les SPV l'année prochaine. Qu'en est-il pour les SPP ?! Les effectifs cibles dans les spécialités du département sont atteints, mais ils sont basés sur un SDACR datant de 2006 (renouvelable tous les 5 ans). A croire que le Loiret, sa démographie, son schéma du risque, la sollicitation opérationnelle, n'ont pas évolué depuis sa date de parution.

Ce Rapport est dénoncé uniquement par les Autonomes !

- Modification du RI et du régime indemnitaire des SPP : Globalement, **nous déplorons toutes les inégalités de traitements entre tous les agents du SDIS**, notamment l'attribution des congés, CET, l'IAT, le décompte des arrêts maladies et accidents de travail. **La Direction soumet au vote sans entendre nos remarques** et se précipite vers une solution pour éviter tout recours devant la justice. **Nous aurons obtenu que les problématiques concernant le temps de travail soient rediscutées** en réunion de dialogue social.
- Les conditions d'attribution de **l'indemnité de logement** pourront être remises en cause par le Conseil d'Administration, et sera **divisé par deux** (une moitié chacun) **pour chaque agent**, non-logé, vivant **sous le même toit**. Une belle avancée social !

Ce Rapport est dénoncé uniquement par les Autonomes !

En modifiant le règlement intérieur, le SDIS devrait être capable de **proposer un régime de travail sans équivalence** aux agents qui le souhaitent afin de préserver leur santé et leur sécurité. **Ce n'est pas leur volonté. On nous fait du chantage** au 3/8 ou à la perte des logements dont les contraintes politiques et budgétaires sont sans rapport. Heureusement que nos anciens étaient un peu plus visionnaires, parce que nous aurions toujours un mouchoir humide sur la bouche, un casque à plumeau sur la tête et des chevaux dans les remises !

Nous sommes en 2017, arrêtons de nous cacher derrière de faux arguments culturels et budgétaire! **Nous sommes Européens** et ça c'est un fait ! **Nos élus** l'ont choisi et **le défendent tous les jours** !

L'amélioration de la sécurité, de l'hygiène et de la santé des travailleurs au travail représente un objectif qui ne saurait être subordonné à des considérations purement économiques. (Directive 2003/88/CE)

Vous voulez plus d'infos ?... Contactez-nous !

Construire ensemble, défendre vos droits :
*l'engagement **AUTONOME***